

GUIDE DU PARENT

2025-2026



LA ZONE ÉPIQUE

La Zone épique de Saint-Laurent est un programme d'animation gratuit pour les enfants de 6 à 12 ans qui vise à développer les habiletés sociales, permettre l'accessibilité aux loisirs et contribuer aux saines habitudes de vie. La programmation quotidienne comprend des activités sportives, scientifiques et artistiques. Les jeunes de 5^e et 6^e année sont placés dans la Zone épique +, où ils peuvent réaliser des activités variées et des projets adaptés à leur âge.

Horaire

La session d'automne se déroule du 11 octobre au 14 décembre 2025.

La session d'hiver et du printemps se déroule du 17 janvier au 10 mai 2026.

Arrivées et départ

Les activités de la Zone épique ont lieu les samedis au Centre des loisirs (1375, rue Grenet) et les dimanches au Centre communautaire Painter (260, rue Marcotte). Elles commencent à 13 h 30 et se terminent à 16 h.

Les enfants sont autorisés à quitter selon leurs propres moyens à 16 h.

Articles à prévoir

Chaque jour, l'enfant doit avoir les articles ci-dessous en sa possession.

- 1 bouteille d'eau réutilisable et remplissable
- 1 collation santé dans des contenants ou des sacs réutilisables
- 1 manteau chaud et 1 pantalon de neige (selon la température extérieure)
- 1 paire de bottes pour les activités extérieures (selon la température extérieure)
- 1 tuque, 1 cache-cou, 1 paire de mitaines (selon la température extérieure)
- 1 paire d'espadrilles pour les activités intérieures
- 1 chandail chaud pour les activités intérieures

SÉCURITÉ

Équipe

L'équipe de la Zone épique est constituée d'animateurs dynamiques qui détiennent un diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA) et dont la majorité a 17 ans ou plus. Ainsi, chaque animateur a suivi un minimum de 55 heures de formation, dont 8 heures en premiers soins.

Hydratation

Les activités se déroulent au Centre des loisirs et au Centre communautaire du parc Painter, deux édifices qui disposent de fontaines d'eau où il est possible de remplir des bouteilles. Il est donc demandé de fournir à l'enfant une bouteille d'eau réutilisable pour la journée.



Code de vie

Le code de vie ci-dessous est présenté aux enfants et la tolérance envers ceux qui ne le respectent pas sera limitée. L'accès pourrait être interdit à un enfant ayant un comportement qui met la sécurité des autres enfants et des animateurs en danger (p. ex. : un enfant qui crache, se sauve, se mélange aux autres groupes, etc.).

CODE DE VIE

Je fais attention aux lieux et j'utilise le matériel
qui m'est prêté avec soins.

Je respecte les consignes de sécurité.

J'utilise un langage respectueux
en tout temps.

Je respecte les autres autour de moi :
mes amis, les animateurs, la direction
et toute autre personne.

J'évite de bousculer les autres
et de me chamailler.

J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots
lorsque je m'adresse aux autres.

**Des sanctions seront appliquées si les participants
ne respectent pas le code de vie.**

SANTÉ DE L'ENFANT

Allergies

En raison des nombreuses allergies alimentaires, il est demandé de ne pas inclure dans les collations de l'enfant de la nourriture contenant des noix ou des arachides. Comme à l'école, il est interdit aux enfants de s'échanger de la nourriture.

Auto-injecteur (EpiPen)

Si l'enfant présente des allergies graves qui nécessitent la possession d'un auto-injecteur, ce dernier doit être placé dans un sac banane ou à ceinture à sa taille et identifié à son nom. Soulignons que le Centre des loisirs et le Centre communautaire du parc Painter disposent d'un auto-injecteur à utiliser en cas de besoin.

Maladies contagieuses, fièvre et poux

Pour la santé et la sécurité de tous, tout enfant qui souffre d'une maladie transmissible comme une conjonctivite, la varicelle ou une infection doit être gardé à la maison jusqu'à ce qu'il ne soit plus contagieux. Il est important d'informer le responsable du programme de l'absence de l'enfant et de son état. Si un enfant a fréquenté la Zone épique avec des poux, un courriel sera envoyé à tous les parents des enfants de son groupe pour les aviser de la situation. Par souci de confidentialité, l'identité de l'enfant ne sera pas communiquée.

Blessures et malaises

Les membres de l'équipe et les animateurs de la Zone épique détiennent une certification de premiers soins de huit heures et sont qualifiés pour administrer les premiers soins de base et manipuler un auto-injecteur en cas de besoin.

Dans l'éventualité d'une blessure mineure ou d'un malaise léger, le parent recevra un rapport d'incident dans le sac de son enfant. Dans certains cas, il pourrait être rejoint par téléphone si l'enfant se blesse ou ne se sent pas bien.

En cas de blessure majeure, un rapport d'accident sera rédigé et une copie sera remise au parent. Si la situation exige un transport ambulancier, un membre de l'équipe de la Zone épique accompagnera l'enfant dans l'ambulance et restera à ses côtés jusqu'à l'arrivée d'un parent à l'hôpital. À noter que tous les frais de transport en ambulance sont à la charge des parents.

BONNE JOURNÉE ÉPIQUE !